

# La lettre

## Flash Infos

MAI 2024



Numéro d'urgence :

 **07 80 01 21 44**

Pour joindre un représentant de la Mairie, en **cas d'urgence uniquement**, du lundi au jeudi de 19h à 8h et du vendredi 17h au lundi 8h.



### Agenda

#### Mai

**23** Soirée contes  
Médiathèque (Annexe)

#### Juin

**7** Inauguration - Site Goodwood  
Site mémoriel

**7** Tournoi de foot - 8/13 ans  
City stade Hubert-Folie

**8** Finale Tournoi Tennis  
Stade Rocquancourt

**8** Foulées de Castine  
Stade Rocquancourt

**9** Elections Européennes  
Rando / Balade

### RECRUTEMENT

#### Recrutement chauffeur transport scolaire

Suite aux problèmes réguliers (retards, pannes de véhicule, absences de chauffeur...) du prestataire assurant le transport scolaire, au coût annuel et au nombre d'enfants transportés, la commune a choisi d'investir dans un véhicule 9 places pour assurer ce transport. Un poste de chauffeur pour ce véhicule a été ouvert : 8h/semaine sur 36 semaines (horaires quotidiens : 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 17h30, sous réserve de modifications) et sera à pouvoir de septembre 2024 à juillet 2025. Merci d'adresser vos candidatures au secrétariat de mairie, par courrier ou par mail : [mairie@castine-en-plaine.fr](mailto:mairie@castine-en-plaine.fr) **jusqu'au 20/06/2024.**

Avec l'arrivée des beaux jours ci-dessous un rappel horaires de tonte et bricolage : En application de l'article 6 II-2-2 de l'arrêté préfectoral relatif aux nuisances sonores, tous travaux tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

**du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 / 14h30 - 19h30**  
**le samedi 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00**  
**le dimanche 10h00 - 12h00**



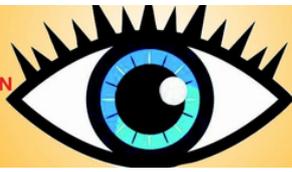
**Inscriptions services périscolaires :** Afin d'organiser le transport scolaire des enfants de Hubert-Folie et de Tilly-la-Campagne vers l'école "vent de plaine" à Rocquancourt pour la rentrée de septembre 2024, merci de réaliser les inscriptions **avant le 20 juin 2024** auprès du secrétariat de mairie.

#### Recrutement foot équipe U18

Nous recherchons des joueurs de catégorie U18 suite à la création d'une équipe, si l'esprit d'équipe, le dépassement de soi, l'envie d'un nouveau challenge sportif te caractérise nous serions heureux de te rencontrer. Merci de contacter Nicolas 06 31 42 56 50 ou Hervé 07 83 14 12 58



#### PARTICIPATION CITOYENNE



**Participation citoyenne :** La commune souhaite mettre en place la "participation citoyenne" sur l'ensemble de la commune. Les objectifs de ce dispositif est d'encourager la population à être attentive, à adopter les bons comportements, à informer les forces de l'ordre et dissuader les délinquants. Il nécessite l'engagement de la brigade locale, de la mairie et de résidents volontaires (appelés référents). Une présentation de ce dispositif, ouverte à tous, sera réalisée par la gendarmerie **le mercredi 19 juin à 18h30** dans la salle annexe de la médiathèque et vous permettra de vous porter candidat à ce dispositif.

#### Stage Musique (cordes)



Violon Vague, présidée par Yann Druet, offre stages musicaux d'ensemble cordes pour amateurs. Concert final après 3 jours de travail intensif sur morceaux thématiques. Invités musiciens expérimentés. Prochain stage : 10-12 juillet 2024, musiques de séries, ambiance sérieuse et conviviale. Les stagiaires sont invité-e-s à apporter et présenter un petit morceau individuel ou en duo pour la première partie du concert (il n'est pas nécessaire qu'il soit dans le thème du stage). Un niveau instrumental d'au moins 4-5 ans de pratique est requis pour déchiffrer les partitions. Inscription limitée à 14 personnes. Direction et arrangements : Camille Dominique Date et lieu : du 10 au 12 juillet 2024, église de Hubert-Folie Prix pour les trois jours de stage : 80€ Renseignements et inscriptions, dans la limite des places disponibles : [camille.dominique@yahoo.com](mailto:camille.dominique@yahoo.com)



#### Inauguration site mémoriel "Goodwood" le vendredi 7 juin à 10h.

Cette inauguration est ouverte à tous. Les accès et la circulation à ce lieu seront réglementés et interdits à partir de 8h et jusqu'à la fin de la manifestation. Ces accès seront contrôlés par les services de gendarmerie. Les personnes intéressées pour assister à ce moment et souhaitant s'y rendre avec leur véhicule, doivent se rapprocher du secrétariat de mairie pour l'obtention d'un laissez-passer. Aucun véhicule (sauf urgence) ne pourra circuler après 9h45.

#### La bibliothèque devient médiathèque

La bibliothèque a fermé ses portes le 13 mai pour prendre possession de ces nouveaux locaux. Rendez-vous à partir du 5 juin pour découvrir la nouvelle médiathèque.

**Rappel de bonnes pratiques sur les bennes à déchets verts et pour les végétaux :** Les bennes à déchets verts sont exclusivement réservées à l'apport de déchets de végétaux, de tontes. Merci de ne pas jeter de sacs, de pots en plastique... Concernant les autres déchets, merci de les déposer dans les déchetteries de Caen la Mer ou celle de Saint Martin de Fontenay (accès conservé pour les habitants de Castine-en-Plaine)

#### Infos Pratiques :

##### Site web

[www.castine-en-plaine.fr](http://www.castine-en-plaine.fr)

##### E-mail

[mairie@castine-en-plaine.fr](mailto:mairie@castine-en-plaine.fr)

##### Application mobile

Intramuros (Android & iOS)

##### Mairie de Castine-en-Plaine

##### Rocquancourt

Tél. 02 31 79 86 25

- lundis : de 10h à 12h et de 15h à 18h  
- mardis et jeudis : de 10h à 12h et 15h à 18h30  
- mercredis et vendredis : de 9h30 à 12h

##### Hubert-Folie Tilly-la-Campagne

Les permanences de Hubert-Folie et Tilly la Campagne seront maintenues aux jours et heures habituels mais **sur RDV auprès du secrétariat au 02 31 79 86 25.**



<b>7 JUIN</b> <b>TOURNOI DE FOOT</b> City stade d'Hubert Folie <b>VENDREDI 7 JUIN</b> <b>TOURNOI DE 18H À 20H30</b> Ouverture aux 8-13 ans. Equipe de 4+1 joueurs. Tournoi limité à 6 équipes. 1€ par participant - Déjeuner parental à transmettre à l'inscription.	<b>8 JUIN</b> <b>TOURNOI DE TENNIS</b> Terrain de tennis de Rocquancourt <b>Tournoi sur le mode de mixte</b> <b>Finale le 8 juin à 15h</b> Matchs à partir du 1er mai à organiser avec l'adversaire qui sera désigné - Auto arbitrage - gratuit - Finale en levée de réseau des Foulees de Castine le samedi 8 juin 2024 après midi.	<b>8 JUIN</b> <b>FOULEES DE CASTINE</b> Stade de Foot de Rocquancourt <b>SAMEDI 8 JUIN</b> <b>17H00 - 20H00</b> Courses enfants pour tous les âges et 3 courses adultes 5 Km, 10 km et Relais 2 x 5 Km. Départ à partir de 17h. Informations et inscriptions sur Kikigo.fr ("Foulees de Castine 2024")
<b>9 JUIN</b> <b>BALADE A VELO</b> city stade de tilly-la-campagne <b>DIMANCHE 9 JUIN</b> <b>8H00 - 12H30</b> L'ASL vous propose 2 parcours (5km / 30km) essentiellement sur voie cyclable étroit chemin - Un plan vous sera transmis et un fléchage sera proposé. Idéal pour les familles. Pas de chron. Don possible pour l'association "Handy rare et Poly".	<b>9 JUIN</b> <b>RANDO A PIED</b> City stade de Tilly-la-campagne <b>DIMANCHE 9 JUIN</b> <b>Café 8h00 - Départ 8h30</b> Départ groupé à 8h30. Café d'accueil à partir 8h - entre 6 et 7 km - Rythme "balade" 5€ qui seront remis à l'association "Handy rare et Poly".	 Renseignements et inscriptions ASL de Castine-en-Plaine asl.castineenplaine@gmail.com

## Inscription :

## Voyage à Paris



La Commission animation de Castine-en-Plaine propose une journée libre à Paris le



**Samedi 15 juin 2024**

Le voyage est ouvert à tous.

Il reste quelques places !

Départ de Rocquancourt : 6 heures.

Arrivée à Paris Place de la Concorde à 9h30 Retour à Rocquancourt vers 23 heures.

Le prix du voyage est de 28 € par personne. Règlement à effectuer par chèque à l'ordre du « régisseur de recettes ». Merci aux personnes intéressées de s'inscrire en retournant le coupon ci-dessous avec le règlement à la mairie de Rocquancourt, jusqu'au 9 juin 2024. Aucune inscription ne sera validée sans paiement.

Nombre d'adultes : ..... Nombre d'enfants .....

Nom Prénom des participants : .....

Adresse : .....

Tel portable : .....

A déposer dans la boîte à lettre de la mairie.

## ARRÊTE PREFECTORAL TRAVAUX SUR LA RN158

**ARTICLE 1 :** Pendant sept nuits, du 21 mai au 2 août 2024, la circulation sur la RN158 du PR34+250 au PR 29+200 entre les échangeurs de la RD562b "Flers-Laval" et de "la Jalousie" (RD23A) dans le sens Caen/Falaise est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

**ARTICLE 2 :** Selon l'avancement du chantier et les conditions climatiques, la date du chantier peut être modifiée.

Dates et durées prévisionnelles : du mardi 21 au vendredi 24 mai 2024 de 20h00 à 6h00 et du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2024 de 20h00 à 6h00

Restrictions et déviations de circulation :

Dpt	Axe	Sens	Restrictions	PR début	PR fin	Déviations via
14	RN158	Caen/Falaise	Fermeture de l'axe à l'échangeur de la RD652b	34+250	29+250	RD562 puis RD235 en direction Bretteville-sur-Laize et RD23 en direction de Caen.
14	RN158	Caen/Falaise	Fermeture de la bretelle de sortie de l'échangeur de Rocquancourt (RD41)	nc	nc	

La bretelle d'insertion de l'échangeur de Rocquancourt dans le sens Caen-Falaise reste ouverte. L'inter-distance entre ce chantier et d'autres chantiers "courants" ou "non courants" pourra être inférieure à la réglementation en vigueur.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, L'ARRÊTÉ COMPLET EST AFFICHÉ EN MAIRIE ET EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE.**

## Quelques règles à respecter pour un " bon voisinage "

### Distance et hauteur pour planter arbres ou arbustes :

Les distances et hauteurs doivent être respectées pour planter arbres ou arbustes. En l'absence de règle locale, le code civil s'applique. Vous pouvez écrire à votre voisin pour lui demander d'élaguer les arbres qui vous font de l'ombre, voire d'arracher les arbrisseaux plantés trop près de votre terrain. Selon les articles 671 et 672 du code civil :

- si les plantations font plus de 2 mètres de hauteur, elles doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite séparative de deux propriétés,
- pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres, la distance minimale à respecter est de 0,50 m. Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée.

### Élagage des haies/ arbres :

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie).